

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011  
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

### EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - 106 cours de la Somme - Rétrocession en vertu de l'article L 213.14 du Code de l'Urbanisme par la Communauté Urbaine de Bordeaux aux consorts GRACIA - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suivant acte sous seing privé du 27 novembre 2005 les consorts Remy et Vianney GRACIA ont vendu à la SCI du MAIL un immeuble sis 106 cours de la Somme à BORDEAUX moyennant le prix de 92 000 euros.

La déclaration d'intention d'aliéner a été établie à ce titre et transmise à l'autorité compétente le 6 janvier 2006.

Par arrêté du 3 mars 2006 la Communauté Urbaine de Bordeaux exerçait son droit de préemption urbain au prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner dans le but de la réalisation de logements sociaux.

Or, les consorts GRACIA saisissaient le tribunal Administratif d'une requête aux fins de voir annuler cet arrêté, le 28 avril 2006 et par une requête du 14 novembre 2006 les consorts GRACIA saisissaient également le Juge Administratif aux fins de suspension dudit arrêté, arguant de son illégalité.

Par une ordonnance du 5 décembre 2006 le Tribunal Administratif de Bordeaux rejetait la requête en suspension et par un jugement du 4 juin 2009, la requête en annulation était également rejetée.

Par un arrêt du 4 mars 2010 la Cour Administrative d'Appel annulait le jugement du 4 juin 2009 en ce que le Tribunal Administratif de Bordeaux avait jugé que leur qualité de vendeur, dès lors que la préemption était effectuée au prix fixé par la DIA, ne leur donnait pas intérêt à agir contre l'arrêté du 3 mars 2006, mais rejetait la demande en annulation de l'arrêté du 3 mars 2006.

Enfin par jugement du Tribunal de Grande instance de Bordeaux en date du 14 janvier 2011 a été ordonnée notamment, vu les dispositions de l'article L 213.14 du Code de l'Urbanisme, la rétrocession de l'immeuble sis 106 cours de la Somme à BORDEAUX à Messieurs Remy et Vianney GRACIA, du fait du préjudice par eux subi et caractérisé par l'impossibilité, en l'absence de consignation de percevoir le prix de vente de l'immeuble.

Dans la mesure où le transfert de propriété au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux n'a pas été constaté par acte authentique, cette rétrocession peut être consentie aux termes d'un acte sous signatures privées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre de la procédure contentieuse existant entre les consorts GRACIA et la Communauté Urbaine de Bordeaux et participera de sa conclusion en exécutant les termes du jugement du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux du 14 janvier 2011.

**DECIDE**

**Article 1 :** La rétrocession à Messieurs Remy et Vianney GRACIA d'un immeuble sis à BORDEAUX 106 cours de la Somme, partie à usage d'habitation et partie à usage commercial, cadastré section CT n° 24 pour 1a 65ca dans le cadre de l'exécution du jugement du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en date du 14 janvier 2011 et en conformité avec les stipulations de l'article L 213.14 du Code de l'Urbanisme.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de rétrocession sous signatures privées ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>8 JUIN 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2011</b></p>
--

M. JEAN TOUZEAU